

Compte rendu du conseil municipal

du 6 février 2015

PRÉSENTS : Catherine CAMBEFORT, Stéphane NOHET, Jean-François DEODAT, Brigitte RIBÈRE, Paul OLIVENCIA, Sandrine BROUSSET, Françoise THOMAS, Éric RIBÈRE, Evelyne LAMOTTE, Robert FAURÉ, Francis DUPIRE, Jean-Louis DUPUY

EXCUSÉS : Philippe GAMEL, Christian DONADELLO

I - EGLISE – Buste de Marie-Madeleine - devis Votes : POUR à l'unanimité

Madame le Maire présente divers devis concernant la restauration du buste de Marie-Madeleine de l'Église. Le devis de Madame Vergitti est retenu, pour un montant de 1025 €HT.

II - EGLISE – Restauration buste Marie- Madeleine Subvention DRAC Votes : POUR à l'unanimité

Le conseil municipal ayant retenu le devis de Madame Vergitti, Madame le Maire propose de solliciter une subvention auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

III - EGLISE – Restauration buste Marie- Madeleine Subvention Conseil Régional Votes : POUR à l'unanimité

Le conseil municipal ayant retenu le devis de madame Vergitti, Madame le Maire propose de solliciter une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Général.

IV - École—Classe découverte Votes : POUR à l'unanimité

Madame le Maire présente les projets de l'École des six collines, concernant la classe découverte à Latrape (les 1^o et 2 juin 2015) pour les 25 élèves de Madame Rondeau (petite et moyenne sections), et la classe découverte à Taussat (33) du 28 au 30 avril 2015 pour les 24 élèves de Madame Peres. Madame le Maire propose d'octroyer une participation financière de 15 € par élève pour le séjour à Latrape et 25 € par élève pour le séjour à Taussat.

V - CCRCSA, modification des statuts : extension compétence communications Votes : POUR à l'unanimité

Lors de son Conseil Communautaire du 23.02.2015, La CCRCSA a modifié ses statuts par l'extension des compétences supplémentaires à « communications électroniques ». La CCRCSA nous ayant notifié sa décision, Madame la Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur cette modification statutaire.

Le contenu de la compétence « communications électroniques » est :

- établissement et exploitation d'infrastructures de communications électroniques
- Établissement et exploitations de réseaux de communications électroniques
- Fourniture de services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas de carence de l'initiative privée

VI - Transfert de la compétence «communications électroniques» à la CCRCSA Votes : POUR à l'unanimité

Madame le Maire expose que le Conseil Général a élaboré un Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) qui vise à couvrir progressivement le territoire départemental en très haut débit d'ici 15 à 20 ans.

Afin de faciliter la création du Syndicat Mixte Ouvert chargé de réaliser les actions en matière de communications électroniques relevant de l'article L 1425-1 du CGCT, il a donc été proposé la modification des statuts de la CCRCSA et de confier au seul conseil communautaire la compétence pour adhérer à ce futur Syndicat Mixte et de procéder au transfert de cette compétence à la CCRCSA.

VII - CCRCSA—Validation Marché de restauration scolaire Votes : POUR à l'unanimité

Madame le Maire expose le dossier concernant la validation du marché public pour la confection, le conditionnement et la livraison de repas auprès de la société ANSAMBLE SAS pour les enfants de l'école de Saiguède.

VIII - Acquisition groupe arrosage autonome Votes : POUR à l'unanimité

Madame le Maire présente divers devis concernant l'acquisition d'un groupe d'arrosage autonome. Il est retenu le devis des établissements Dupuy SARL pour un montant de 2512,50 €HT. Madame le Maire sollicitera Monsieur le Président du Conseil Général pour l'octroi d'une subvention maximale.

IX - MJC—Convention 2015 Votes : POUR à l'unanimité

Madame le Maire expose la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2015 concernant les prestations de la MJC de Saint-Lys.

X - Subventions aux associations Votes : POUR à l'unanimité

Madame le Maire propose le montant des subventions à accorder aux associations pour l'année 2015 :

Comité des fêtes : 4000 €	MJC Projet Passerelle CM1-CM2 : 600 €
Ball-Trap : 300 €	MJC Club Famille : 1000 €
Pétanque : 300 €	MJC séjour sur facture : 500 €
Tennis—Tennis de table : 300 €	MJC : 450 €
Association école : 450 € + voyage scolaire : 975 €	FNATH : 100 €
AICA des Moulins : 300 €	Sapeurs pompiers : 100 €
Amusons Saiguède : 400 €	US Canton St Lys Rugby : 100 €
Gym Volontaire : 300 €	SAVES : 50 €
Saiguède Vélo Club : 300 €	Croix Rouge Française : 30 €
Foyer Socio Educatif collège Fontenilles : 300 €	Zumba : 300 €
Subvention sur projet : 2000 €	

XI - Compté administratif Votes : POUR à l'unanimité

Le conseil municipal donne acte à Madame le Maire de la présentation du compte administratif.

XII - Approbation du compte de gestion dressé par le receveur Votes : POUR à l'unanimité

Il a été présenté le compte administratif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandants, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le receveur, est visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

XIII - Résultat de fonctionnement Votes : POUR à l'unanimité

Après avoir examiné le compte administratif, il apparaît un excédent de fonctionnement de 427514,80 €. Le conseil municipal décide ainsi d'affecter 180478,73 € à la section d'investissement.

XIV - Notification des taux d'imposition Votes : POUR à l'unanimité

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les quatre taxes pour l'année 2015 et de retenir ainsi les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 19,30%
- Taxe foncière bâti : 12,26%
- Taxe foncière non bâti : 60,41%
- CFE : 27,85%